

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 40

Pouvoirs : 4

Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 09/12/2020

Le 15 décembre 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir Marc PECHOUX), Nicole DUGELAY (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

**OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention d'enlèvement des épaves avec le conseil départemental de l'Ain et « EPAV'SERVICES » - indexation de la prime**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, rappelle que la CCDSV a signé, avec le Conseil départemental de l'Ain et le GIE Epav'service, une convention de participation aux frais d'enlèvement des épaves non identifiables et abandonnées sur le domaine public.

Cette convention, actualisée et amendée à plusieurs reprises, est en vigueur depuis 2004. La dernière en date couvre la période 2018-2020 et arrive à échéance au 31 décembre 2020. La nouvelle convention est proposée pour 3 ans (2021-2023) avec la possibilité de la renouveler tacitement. Elle pourra être résiliée au 30 septembre de l'année précédant son renouvellement tacite.

Pour rappel, le coût de l'enlèvement des épaves, cofinancé à parts égales par le Département et la CCDSV, est de 90€ HT, soit 108€ TTC pour l'année 2020. Ce coût est révisé chaque année. Les modalités d'indexation de la prime sont calculées selon la formule suivante :

$$\frac{(B - A)}{A} * 100 = x \%$$

$(x \% * 90 \text{ € HT}) + 90 \text{ €} = \text{nouveau prix HT de la prime pour l'année en cours}$

dans laquelle

**B** = indice du prix à la consommation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours ;

**A** = indice du prix à la consommation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant la nouvelle période d'application de la formule.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe et le contenu de la convention avec le Conseil départemental et le GIE Epav'service telle que rédigée en pièce jointe ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP2021 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

17 DEC. 2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201215-2020C152-EN

Affichage le :

17 DEC. 2020

A Trévoux, le 15/12/2020

Le Président,  
Marc PECHOUX

